
Métallurgie (industries)

Nord : Dunkerque

IDCC 1525

Convention collective du 31 août 1988

[Étendue par arrêté du 10 juin 1989, JO 22 juin 1989]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

